

Inscriptions périscolaire + mercredis & vacances 2023-2024



à partir du 05/06/23
à 9h00



PORTAIL
FAMILLES



1

Créer votre compte sur le portail Familles Loire Semène :

pour les familles dont les enfants n'ont jamais fréquenté nos structures d'accueil (crèche ou accueil de loisirs).

Rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes Loire Semène.

PORTAIL FAMILLES



Ou

Réactivez vos abonnements périscolaire sur le portail Familles Loire Semène :

Connectez-vous à votre espace personnel.

Cliquez sur votre profil.

Cliquez sur Inscription 2023-2024,

Sélectionnez l'école et le service souhaité.

2

Amenez vos documents remplis aux permanences suivantes : sur les lieux d'accueils :



Saint-Didier-en-Velay :

27/06 : 9h/11h30
28/06: 11h/18h00
29/06: 16h/18h00
04/07: 16h/18h00
05/07: 7h30/18h00
06/07: 9h00/11h30
29/08: 7h30/18h00

Saint-Ferréol-d'Auroure :

27/06: 14h00/18h00
29/06: 7h30/11h30
30/06: 14h00/18h00
04/07: 14h00/18h00
06/07: 7h30/11h30
30/08: 9h00/ 16h00

Saint-Just-Malmont :

26/06: 16h00/18h00
27/06: 9h/11h30
28/06: 7h30/18h00
03/06: 16h00/18h00
05/06: 11h00/18h00
29/08: 7h30/18h00

Saint-Victor-Malescours :

29/06: 7h30/8h30 & 16h00/18h00
06/06: 7h30/8h30 & 16h00/18h00

Curec-sur-Loire :

28/06: 7h30/18h00
05/07: 7h30/18h00
29/08: 8h00/18h00

La Séauve-sur-Semène :

27/06: 16h00/18h00
29/06: 7h30/8h30
04/07: 7h30/8h30
06/07: 16h00/18h00

Pensez aux documents justificatifs.

Lors de l'inscription de vos enfants des justificatifs vous seront demandés :

- fiches de renseignements et sanitaire téléchargeables sur le portail
- photocopie du carnet de vaccination
- N° de sécurité sociale
- N° allocataire CAF ou MSA ou avis d'imposition N-1
- attestation assurance en responsabilité civile



Aucune inscription ne pourra être validée, sans le retour complet des dossiers et pièces justificatives en structure.

Besoin d'aide ?

Contactez la Communauté de Communes Loire Semène
04 71 75 69 50 / accueil@loire-semene.fr